



14ème législature

Question N° : 62184	De M. Denis Jacquat (Union pour un Mouvement Populaire - Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > maladie de Parkinson	Analyse > prise en charge. hébergement local.
Question publiée au JO le : 29/07/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les propositions exprimées par l'association France Parkinson pour une prise en compte des spécificités de la maladie de Parkinson par le plan maladies neurodégénératives (MND). L'association France Parkinson souhaite que soit offerte aux aidants la palette de solutions d'hébergement local (SSR, centres de répit, hébergement) avec une garantie de poursuite des soins parkinson. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.